

MODÈLE D'EXPOSÉ

Exposé sur la votation du 7 mars 2010 au sujet de la baisse du taux de conversion LPP

NON au vol des rentes!

Chères et chers collègues,

Le 7 mars 2010, les citoyennes et citoyens voteront sur la réduction du taux de conversion inscrit dans la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Le Parlement a décidé cette réduction en décembre 2008. Les syndicats ainsi que la presse des consommateurs et consommatrices et les partis de gauche considèrent que cette baisse est inutile, inacceptable et aucunement justifiée. Ils ont saisi le référendum pour pouvoir dire « **NON à au vol des rentes !** ».

Des dizaines de milliers de francs de rentes perdus (diapositive 3)

La décision du Parlement a des implications très concrètes sur le niveau des rentes des 3 millions et demi de travailleurs et travailleuses qui sont soumis à la LPP : la perte de rentes va s'élever à des dizaines de milliers francs par personne.

En 2003 déjà, lors de la 1^{re} révision de la LPP, le Parlement avait décidé de réduire par étapes le taux de conversion de 7,2 % à 6,8 % jusqu'en 2014 pour tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie.

Les conséquences d'une nouvelle baisse du taux de conversion à 6,4 %

Mais, avant même que la révision de 2003 ait abouti, le Parlement a de nouveau réduit les rentes. Le taux de conversion devrait baisser jusqu'à 6,4 % à partir de 2015. Pour 100 000 francs d'avoir de vieillesse, la rente annuelle ne s'élèvera plus qu'à 6400 francs, au lieu de 6800. Une perte massive: **(diapositive 3)**

- Une femme de 50 ans gagnant aujourd'hui 5800 francs perdrait 36 900 francs une fois à la retraite.

- Un homme de 36 ans gagnant aujourd'hui 6000 francs perdrait en moyenne 51 600 francs une fois à la retraite.
- Une femme de 26 ans gagnant aujourd'hui 5000 francs perdrait même **62 200** francs une fois à la retraite.

La baisse des rentes ne permettra plus à tout le monde de vivre une retraite décente (diapositive 4)

Cette baisse massive des rentes est en contradiction avec l'objectif constitutionnel fixé pour les rentes. La Constitution fédérale prévoit en effet expressément que les rentes AVS et LPP doivent permettre à tout un chacun de «maintenir de manière appropriée son niveau de vie antérieur», soit 60 % du revenu antérieur. Mais, pour les gens qui ont de petits revenus, ces 60 % couvrent à peine leurs besoins courants. Car 60 % de 4000 francs, ce ne sont que 2400 francs. Si une baisse des rentes vient encore amputer ce minimum, un retour de la pauvreté menace de nouveau les personnes âgées en Suisse.

Tous les assuré(e)s y perdent (diapositive 5)

Les gens qui ont des salaires moyens ou plus élevés perdent aussi des sommes importantes. Ils sont en règle générale mieux assurés, au-delà de la part obligatoire. Mais comme ni le taux d'intérêt minimal, ni le taux de conversion ne s'appliquent au régime surobligatoire, les caisses de pension ne se sont pas gênées, ces dernières années, pour revoir à la baisse leurs prestations surobligatoires. Si le taux de conversion baissait dans le domaine obligatoire aussi, ces personnes passeraient une deuxième fois à la caisse.

Quant aux retraité(e)s actuels qui pensent qu'ils ne risquent rien, ils se trompent. Si nous ne sommes pas capables maintenant d'empêcher la baisse des rentes, nous ne pourrions pas non plus défendre demain le niveau des rentes de la génération actuelle de retraité(e)s. Ceux-ci ont donc tout intérêt à voter NON le 7 mars 2010.

De juteux bénéfices pour les assurances privées (diapositive 6)

Les compagnies d'assurance sont l'élément moteur de ces baisses des rentes. Elles font des milliards de bénéfices avec la prévoyance professionnelle. En 2007, sur les 20 milliards de cotisations LPP versés par les travailleurs et travailleuses, elles ont empoché plus de 2 milliards de bénéfices et de frais d'administration surfaits.

Et cela s'est fait ainsi : les placements réalisés avec l'avoir de vieillesse des travailleurs et travailleuses ont généré un rendement supérieur au taux d'intérêt minimal prescrit. En outre, les assurances calculent des primes beaucoup trop élevées pour les risques d'invalidité et de décès. Les douze assureurs actifs dans le secteur de la prévoyance professionnelle ont ainsi empoché des milliards de bénéfices. En 2008, quand les bourses ont plongé, plus de la moitié des assurances exploitant les affaires réalisées avec la LPP sont quand même parvenues à gagner de l'argent. C'est la

meilleure preuve que le taux de conversion actuel n'est pas trop élevé. Une des grandes compagnies d'assurance, Swiss Life, a subi des pertes massives. Mais on sait pourquoi : aucune autre assurance n'a investi aussi agressivement qu'elle dans les fonds spéculatifs (« hedge funds »). En 2008, elle a dilapidé des milliards de francs de cotisations LPP des assuré(e)s à cause de placements à risque. C'est pour pouvoir continuer de réaliser d'importants bénéfices que les assureurs veulent réduire les rentes. Il n'en est pas question !

Vol des rentes au profit des actionnaires, des conseils d'administration et des dirigeants (diapositive 7)

Il est également étonnant que les compagnies d'assurance appâtent les actionnaires en leur promettant des rendements de rêve. Ainsi, Zürich Financial s'est fixé pour objectif un rendement de 16 % sur le capital propre, mais il ne serait plus possible d'obtenir ne serait-ce qu'un rendement moyen de 4 % sur le capital de vieillesse des assuré(e)s ! Il y a comme un problème. Et quand on sait que Gerold Bühler, le président d'économiesuisse - l'association responsable de la campagne en faveur de la baisse des rentes - est aussi vice-président de Swisslife et a empoché 300 000 francs pour 11 séances du conseil d'administration de l'assurance, on comprend aisément pourquoi les rentes de gens normaux sont sensées baisser.

Les assurances peignent le diable sur la muraille (diapositive 8)

Premièrement, elles prétendent qu'elles doivent verser des rentes trop élevées. C'est peut-être valable pour cette période de crise. Mais le calcul des rentes se base sur des projections de rendements moyens étalés sur 40 ans. Et c'est précisément parce qu'on s'attendait à vivre de moins bonnes années que le taux de conversion n'a pas été relevé pendant la période faste que furent les années 90. Mais les assurances ont la mémoire courte : elles ne veulent plus se souvenir aujourd'hui des bénéfices juteux qu'elles ont réalisés pendant ces bonnes années et exigent des baisses de rentes.

Deuxièmement, elles argumentent en justifiant la baisse des rentes par l'augmentation de l'espérance de vie afin que le « gâteau » à se partager suffise assez longtemps pour tout le monde. **(diapositive 9)**

Encore un mot à ce sujet : même si les gens vivent plus longtemps, ils ont aussi droit à une retraite décente ! La vie ne va pas devenir meilleur marché. Il est donc faux de couper dans les rentes. Nous sommes convaincus que si les cotisations que nous versons à nos caisses de pension étaient utilisées pour nos rentes et pas pour enrichir les assureurs privés, il n'y aurait pas besoin de réduire les rentes. En plus, l'augmentation de l'espérance de vie a déjà été compensée par la révision de la loi en 2003.

**Mettons le holà au vol des rentes le 7 mars 2010 en votant
clairement NON (diapositive 10)**

Pas question que la Constitution soit piétinée !

Pas question que les rentes soient inutilement et injustement réduites !

Pas question que les assurances privées baissent nos rentes uniquement pour augmenter leurs bénéfices !

**À nous de faire en sorte qu'un NON clair au vol des rentes
sorte des urnes le 7 mars**

www.vol-des-rentes.ch

Facultatif (diapositive 11) : Et la démographie ?